

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 23 avril 2024

Délibération n° 2024-7

Décret pris pour l'application du I de l'article 129 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Monsieur Laurent MALET, inspecteur des finances publiques à la direction générale des finances publiques ;

Donne un avis *favorable* au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL